

# État des lieux de la politique fédérale

en matière de Climat, Environnement,  
Développement durable et Green Deal



**Zakia Khattabi**

Ministre du Climat, de l'Environnement,  
du Développement durable et du Green Deal

# Table des matières

<b>Préambule</b>	<b>3</b>
<b>Climat</b>	<b>5</b>
Contexte	5
Mesures stratégiques	5
<b>Environnement</b>	<b>9</b>
Contexte	9
Défis	9
Mesures stratégiques	9
<b>Développement durable</b>	<b>17</b>
Contexte	17
Défis	17
Mesures stratégiques	17
<b>Green Deal</b>	<b>20</b>
Contexte	20
Défis	20
Mesures stratégiques	20
<b>Annexes</b>	<b>24</b>
Annexe I - Liste non-exhaustive des initiatives et mesures stratégiques en cours de réalisation	24
Annexe II - Liste non-exhaustive d'autres initiatives et mesures stratégiques réalisées	25

## Préambule

Au cœur de mon engagement la conviction que pour chaque problème, il existe une réponse juste, que la justice sociale et la justice environnementale sont indissociables, que leur réalisation nécessite la participation active du plus grand nombre indépendamment de leur appartenance de classe, de genre, de culture ou de culte, ainsi que le développement de toutes les solidarités. Solidarités institutionnelles ou spontanées, aujourd'hui et demain, ici et ailleurs. Je suis convaincue de la nécessité d'une approche globale de la société et du changement, les enjeux majeurs de notre organisation sociale n'ayant de sens qu'envisagés dans leur ensemble et leurs interactions, et j'entends articuler le social, l'économique et l'environnemental plutôt que de les opposer.

Outre le consensus scientifique, il existe aujourd'hui un consensus social pour reconnaître l'urgence environnementale (climat, biodiversité), pour reconnaître la responsabilité de l'activité humaine sur les dégradations environnementales et pour reconnaître par conséquent la nécessité de changer de cap. Cette législature s'inscrit dans un moment historique, une fenêtre d'opportunité politique inédite tant à l'échelle fédérale (accord de majorité) qu'euro-péenne (green deal) ou internationale (convention climat, convention biodiversité). Relevons par ailleurs l'engagement officiel de l'UE, des Etats-Unis et de la Chine, soit les 3 premiers émetteurs mondiaux qui cumulent plus de la moitié des émissions mondiales, à la neutralité carbone. Nous devons en tirer parti pour placer les fondations d'une transformation structurelle, transversale et durable de telle sorte qu'elle s'impose aux prochains gouvernements (économie circulaire, produits chimiques ...).

Ce consensus social m'amène par ailleurs à considérer que le temps du discours technique, de l'expertise scientifique dans le débat public pour convaincre du danger et des enjeux est révolu. Le temps est désormais celui de l'adhésion, du rassemblement du plus grand nombre autour du chemin à emprunter pour opérer la transformation nécessaire pour répondre au défi du siècle.

Cette nécessaire transformation n'advient que si elle est comprise (démocratisation du débat public) et perçue comme légitime et équitable dans les efforts qu'elle demande et les effets qu'elle occasionne, c'est pourquoi nous avons résolument opté pour la transition juste. Les conditions de réussite de cette transition consistent en :

- une gouvernance climat intra-fédérale innovante, performante ;
- un rehaussement des ambitions en matière de biodiversité et de climat ;
- une approche globale intégrant l'approche ODD ;
- une participation citoyenne pour susciter l'adhésion et légitimer les changements à opérer ;
- un récit positif et fédérateur, une vision qui réconcilie la prospérité économique, la justice sociale et le respect des limites de la planète.



De manière plus opérationnelle, la mise en œuvre de ces conditions appelle un pilotage interne rigoureux, efficace, cohérent et attentif aux enjeux tant individuels que collectifs.

Chacun·e d'entre nous au sein du cabinet doit pouvoir prendre part dans les meilleures conditions à l'aventure humaine que constitue une législature dans un cabinet. Nous devons être le changement que nous voulons voir advenir dans la société : solidarité, diversité, égalité, bienveillance, transparence, loyauté, responsabilité, durabilité ... autant de caractéristiques, de valeurs que je veux voir au centre de nos dynamiques, de nos interactions.

Nous devons par ailleurs être à la hauteur des exigences inhérentes à une instance soumise au contrôle public, démocratique. Cela implique qu'il n'y a pas de place pour l'improvisation et l'informel. Dès lors rigueur, formalisation, procédures et traçabilité sont indispensables. Le contexte singulier du travail politique exige de ne rien laisser au hasard et de ne prêter le flanc à aucune suspicion. Chaque acte posé, chaque contact pris doit pouvoir être tracé, justifié à chaque étape.

Notre travail, nous ne le menons pas seuls depuis le cabinet. Nous avons la chance de disposer d'administrations connues et reconnues pour leur expertise. Nous nous appuyons sur celle-ci pour opérationnaliser et faire aboutir l'accord de majorité. Nous ne nous substituons pas à l'administration, l'inverse est vrai aussi. Les administrations ont pour vocation de porter/de mettre en œuvre les politiques publiques que nous, politiques, définissons. De ce fait, les orientations, l'agenda définis par le cabinet « s'imposent » à nos administrations, dans le cadre d'une relation de confiance, respectueuse des prérogatives des un·e·s et des autres.

Les missions et les valeurs portées par le cabinet s'inscrivent dans une vision, servent un projet de société plus global. Nous contribuons à faire avancer une certaine vision du monde. Convaincue que justice sociale et environnementale sont indissociables, soucieuse de préserver la dignité de chacun·e dans et par la mise en œuvre des transformations qui s'imposent, j'ai la conviction que la transition juste est le seul chemin pour atteindre les objectifs de durabilité en ne laissant personne sur le côté. J'aspire à ce que mon cabinet, mes équipes portent avec moi cette vision tout au long de la législature et place les jalons pour qu'elle perdure au-delà.

Cette aventure humaine, je l'espère chaleureuse, ambitieuse et unique. Que nous puissions toutes et tous participer à prendre un tournant historique pour nous, notre planète et pour les générations futures. Écrivons ce chapitre ensemble.

**Zakia Khattabi**  
(Note au Cabinet, début 2021)



# Climat

## Contexte

La mise en place du gouvernement fédéral est intervenue à un moment où l'Union européenne renforçait substantiellement sa politique climatique. Ce contexte européen a ainsi permis de rehausser l'ambition fédérale en la matière.

Nos objectifs stratégiques en matière de politique climatique fédérale étaient de :

- repositionner la Belgique sur la scène internationale et européenne ;
- mieux organiser et donner un ancrage juridique à la gouvernance de la politique climatique fédérale ;
- démocratiser le débat sur la transition ;
- dégager des accords avec les régions concernant la répartition des efforts et des recettes de la politique climatique européenne à l'horizon 2030.

La concrétisation de certains de ces objectifs s'est révélée difficile eu égard à la position adoptée par le gouvernement flamand en cette matière. Malgré cela, nous avons retrouvé ces dernières années un rôle plus actif dans les négociations climatiques internationales. Nous avons ainsi, d'une part, apporté notre soutien à quelques dossiers européens importants, comme par exemple les normes CO<sub>2</sub> pour les véhicules et, d'autre part, nous avons pris part activement, au nom de l'UE, aux négociations lors des différentes COP. Un premier accord de coopération a par ailleurs été conclu entre l'Etat fédéral et les régions pour la période 2021-2024. Celui-ci rend possible le financement fédéral de la politique climatique et contient un engagement revu à la hausse pour le financement climatique international.

Si notre marge d'action directe est limitée, nous sommes parvenus à l'exploiter de façon maximale. Ainsi, nous avons établi une gouvernance formelle de notre politique climatique, qui est désormais aussi ancrée dans la loi. Nous nous sommes attelés à organiser la sortie progressive des biocarburants qui mènent à la déforestation tropicale. Nous avons porté, avec succès, l'enjeu d'investissements climatiques dans le plan de relance, les mesures de soutien en matière d'énergie ou encore le verdissement de la fiscalité. Nous avons renforcé notre administration fédérale (17 ETP) afin de lui permettre de renforcer la politique climatique fédérale et d'implémenter la nouvelle politique européenne (création de l'autorité unique pour le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières). Nous avons institué un nouveau centre pour l'analyse de risques complexes dans le contexte du changement climatique (voir fiche). Enfin, le fédéral a rendu sa contribution au 'plan national Energie-Climat' largement dans les temps.

## Mesures stratégiques

### Remettre la politique climatique fédérale sur les rails (gouvernance et loi climat)

#### Introduction

Au moment de l'entrée en fonction du gouvernement, la politique climatique fédérale se distinguait par le flou de ses objectifs et des responsabilités. Nous avons instauré un dispositif de gouvernance solide et lui avons ensuite conféré un ancrage légal.

## Description

---

Deux éléments-clés composent l'engagement du fédéral : d'une part, l'engagement pris dans l'accord de gouvernement ainsi que les mesures du plan climat existant, et d'autre part, les objectifs européens. Nous avons réuni ces deux composantes dans un même processus alliant responsabilités clairement établies, rapportage transparent et financement nouveau :

\*L'objectif climatique inscrit dans l'accord de gouvernement a été transposé en objectif mesurable, en l'occurrence une réduction supplémentaire de 25 millions de tonnes d'émissions dans le secteur non-ETS.

\*Les mesures qui doivent être prises pour parvenir à cette réduction sont assignées aux ministres et secrétaires d'Etat avec des leviers pour réduire (finances, économie, mobilité, énergie, régie des bâtiments, etc.). Ils assument l'opérationnalisation des mesures ainsi que le rapportage sur les progrès réalisés par rapport à une ligne du temps précise, et dressent les contours du financement nécessaire.

\*Un rapport de progrès semestriel établit clairement comment les choses se déroulent ainsi que la distance qui sépare l'autorité fédérale de son objectif.

\*Pour renforcer le financement, le gouvernement fédéral a conclu un nouvel accord de coopération avec les régions, au terme duquel les recettes fédérales de l'ETS peuvent désormais être affectées au financement de la politique climatique fédérale. Cela a permis de libérer un montant supplémentaire d'environ 50 millions d'euros par an pour la politique climatique fédérale.

\*Des tables rondes sur le climat ont été organisées avec plus de 300 participants pour s'assurer que les experts et parties prenantes soient intégrés au processus d'identification des mesures à prendre.

\*L'effectif de l'administration du climat a été renforcé de près de 50%, entre autres pour fournir et évaluer les données de l'impact climatique de la politique menée, y compris les mesures fiscales. Un rôle important est dévolu à l'administration lorsqu'il s'agit d'étayer toute politique climatique fédérale.

\*Pour garantir la continuité, le cycle de gouvernance a été ancré dans une loi et il est prévu de créer un comité scientifique indépendant. Après plusieurs tentatives d'élaboration d'une loi climat fédérale, un texte a enfin été approuvé en première lecture.

## Pour la suite

---

La politique climatique fédérale est aujourd'hui sur les rails. Son effectivité sera en premier lieu tributaire d'un certain nombre de mesures fiscales et financières dont le gouvernement débat actuellement. La politique climatique fédérale est en revanche définitivement organisée comme il se doit.

## La crise climatique est une affaire de sécurité nationale

### Introduction

---

Les événements dramatiques survenus dans le sud de notre pays à la suite des fortes précipitations de l'été 2021 ont illustré de façon tangible les conséquences désastreuses de la crise climatique. Les inondations ont causé d'énormes dégâts humains, économiques, sociaux et environnementaux.

Notre pays a finalisé sa stratégie sécuritaire fin 2021. La stratégie identifie la crise climatique comme étant l'un des risques majeurs pour la sécurité de notre pays.

Sur notre proposition, l'autorité fédérale a créé un Centre pour l'analyse des risques complexes dans le contexte du changement climatique et, par extension, des autres limites planétaires.

## Objectif

---

Le GIEC a souligné que les effets et les risques liés au dérèglement climatique deviennent de plus en plus complexes et difficiles à gérer. Plusieurs chocs se produiront simultanément et plusieurs risques à la fois, climatiques et non climatiques, interagiront. Il en résultera une augmentation des risques globaux, qui s'étendront également à différents secteurs et différentes régions. Certaines réponses au changement climatique engendrent par ailleurs de nouveaux effets et de nouveaux risques.

L'ampleur et la gravité de la crise climatique sont telles que des évaluations complexes des risques sont fondamentales. Les décisions stratégiques visant à éviter ou à réduire ces risques doivent être prises au niveau approprié. Il convenait dès lors de renforcer la capacité de notre pays pour les analyses de risques complexes dans le cadre des 9 limites planétaires.

## Contenu

---

Le Centre analysera les risques dans toutes leurs dimensions (choc, vulnérabilité, exposition, réponse) et pour tous les secteurs (conditions climatiques extrêmes, santé, économie, finances, social, etc.). Il se penchera également sur les interactions entre les risques.

Le Centre effectuera des évaluations des risques sur le moyen à long terme afin que les décideurs politiques puissent prendre des décisions systémiques qui permettront d'éviter, d'atténuer ou de nous adapter aux risques.

Le Centre fera rapport de ses analyses et recommandations au Conseil national de sécurité.

Le Centre travaillera en complémentarité des institutions existantes, comme le Centre national de crise. Le Centre national de crise travaille quant à lui sur le court terme (3 ans), et principalement en vue de préparer la planification d'urgence nécessaire.

## En savoir plus

---

Le Centre pour l'analyse des risques complexes a été créé par une décision du Conseil des ministres d'octobre 2021. Cinq collaborateurs y sont déjà opérationnels. Le recrutement du directeur et du directeur adjoint est également terminé.

## Fin de l'huile de palme et de soja dans les biocarburants

### Introduction

---

L'incorporation de biocarburants de première génération aux carburants fossiles pour le secteur des transports a de nombreuses conséquences socio-économiques négatives et nuit à la biodiversité. Des études ont déjà établi que la production à grande échelle des matières premières pour l'huile de palme et de soja est l'une des principales causes de la déforestation.

Rien que pour la production de biodiesel pour le marché belge (consommation de 2020), une surface totale de plantations de palmiers à huile équivalant à plus de 100.000 terrains de football a été nécessaire, et il ressort d'études qu'au moins la moitié de ces plantations de palmiers ont été implantées sur des terres qui ont été déboisées récemment.

## Objectif

---

Nous avons toujours plaidé, pour atteindre nos objectifs européens en matière d'énergies renouvelables dans les carburants fossiles dans le secteur des transports, pour une interdiction générale d'utilisation de biocarburants à base de matières premières utilisées à des fins alimentaires.

Nos propositions visent essentiellement à mettre fin aux pratiques qui font que de la nourriture se retrouve dans nos réservoirs et que nos modes de consommation contribuent à une déforestation à l'étranger.

## Contenu

---

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, il n'est plus permis d'utiliser l'huile de palme dans les carburants. L'huile de soja sera quant à elle interdite au 1<sup>er</sup> juillet 2023. Cet accord de principe a été approuvé par le Conseil des ministres en juin 2022 dans un avant-projet de loi. En s'attaquant avec audace à une situation qui n'a pas lieu d'être, notre pays fait ainsi figure de pionnier en Europe.

Il ressort d'une première analyse des enregistrements de biocarburants utilisés dans le secteur des transports pour l'année 2023 que la consommation d'huile de palme comme biocarburant en Belgique est retombée à zéro. L'utilisation d'huile de palme pour fabriquer du biodiesel destiné au marché belge avait augmenté très rapidement ces dernières années, engendrant comme situation indésirable qu'une matière première alimentaire, souvent issue de plantations faisant fi d'écosystèmes fragiles, était brûlée par des voitures et des poids lourds roulant au diesel.

Cette politique a donc un impact. Nous pouvons nous attendre à une dynamique similaire pour l'huile de soja à partir de juillet 2023.

La transposition de la directive européenne REDII a été pour le gouvernement un levier pour aller plus loin vis-à-vis de tous les biocarburants de première génération.

Sur la base de décisions prises par les gouvernements précédents, 7% des biocarburants issus de cultures vivrières sont incorporés à l'essence et au diesel en Belgique. En collaboration avec la ministre Tinne Van der Straeten, nous avons œuvré à un accord visant à réduire drastiquement le pourcentage de biocarburants dits de «première génération» d'ici 2030. La logique pour atteindre l'objectif européen en matière d'énergies renouvelables dans le secteur des transports a été complètement bousculée. Le gouvernement a mis fin à l'incorporation obligatoire. Cela permet de dégager l'espace nécessaire pour, entre autres, l'électricité renouvelable et les biocarburants des prochaines générations.

# Environnement

## Contexte

Nous avons dû faire face, ces dernières années aux conséquences dramatiques de la crise climatique et de perte de biodiversité : des pluies dévastatrices et des sécheresses sans précédent, une pollution à grande échelle ou encore des risques sanitaires croissants... Autant d'éléments qui montrent, s'il le fallait encore, que nous avons largement dépassé les limites écologiques de notre planète. Nous savons que ces crises trouvent leur origine dans nos modes de production et consommation, et ce constat constitue la base de l'agenda politique en matière environnementale.

## Défis

Les mesures relatives à la promotion de produits durables et de produits chimiques durables sont des leviers importants dans la lutte contre la crise environnementale. Nombre des politiques en ces matières prennent forme au niveau européen dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe (EU Green Deal), notamment par le biais du règlement sur l'écoconception, du règlement REACH ou encore du règlement européen contre la déforestation.. Outre notre participation active dans l'élaboration ou l'amélioration de ces politiques européennes, nous avons pris de nombreuses mesures pour rendre les modes de production et de consommation plus durables et circulaires, de sorte que nous extrayions et utilisions moins de matières premières, maintenions les matériaux plus longtemps dans le cycle et les rendions moins polluants et toxiques. Nous avons par ailleurs joué un rôle décisif dans des négociations internationales, notamment en ce qui concerne les objectifs des Nations unies en matière de biodiversité, le Traité sur l'Antarctique ou la convention CITES. Nous avons fait du principe « One World One Health » un fil conducteur de notre politique, notamment en tant que force motrice du Plan National Environnement et Santé (NEHAP).

## Mesures stratégiques

### BiodiversiScape : protéger la biodiversité dans les domaines fédéraux

#### Introduction

---

La Belgique est un pays densément peuplé, très urbanisé et sillonné de routes, de voies ferrées et d'infrastructures qui réduisent et déconnectent les espaces de vie des animaux et des plantes. Cette situation pose des problèmes aux espèces pour se nourrir, se déplacer, s'abriter ou se reproduire. Cela participe au déclin de la biodiversité. Afin d'inverser la tendance et renforcer le réseau bleu-vert dans et autour des villes, 'BiodiversiScape' a pour vocation de protéger et restaurer la biodiversité là où le fédéral a une marge d'action (sites appartenant à la Défense, à la régie des bâtiments, à la SNCB et à Infrabel).

#### Objectif

---

Mise en œuvre de l'accord de gouvernement : « L'État fédéral donnera l'exemple en matière de biodiversité dans la gestion des domaines fédéraux ».

## Contenu

---

Parce qu'il est essentiel que le gouvernement fédéral montre l'exemple, sorte des silos et exploite le vaste potentiel de biodiversité de ses propriétés et domaines, nous avons lancé cette initiative à travers laquelle, avec les partenaires fédéraux, nous prendrons des mesures pour protéger et restaurer la biodiversité. Pour ce faire, plusieurs projets de sensibilisation et de développement de la biodiversité sont déployés sur des sites fédéraux appartenant à la Régie des bâtiments, à la Défense, à SNCB et à Infrabel.

Nous avons également invité ces acteurs à participer à l'action « En mai, tonte à l'arrêt ». Grâce à cela, de nombreux sites n'ont pas été fauchés avant le premier juin. Nous avons par ailleurs obtenu un engagement de la part des ministres concernés pour que cette pratique s'inscrive structurellement.

## Belgium Builds Back Circular : un soutien fédéral aux entrepreneurs circulaires de demain

### Introduction

---

Dans le cadre du plan national de relance et de résilience, le gouvernement fédéral a lancé le projet d'investissement « Belgium Builds Back Circular » (BBBC), qui vise à accélérer la transition vers une économie circulaire en Belgique.

### Objectif

---

Le gouvernement fédéral veut inciter les entrepreneurs belges à innover dans le domaine de l'économie circulaire afin de nous assurer une position stratégique future sur les marchés émergents.

### Contenu

---

Le projet BBBC consiste en deux appels à projets pour un montant total de 27.500.000 euros.

Un premier appel à projet visait à stimuler les activités industrielles liées à l'écoconception de produits dans quatre secteurs spécifiques: les vélos, l'éolien, le biomimétisme et les soins de santé. Douze projets ont été retenus, le soutien alloué par projet oscille entre 250.000 et 1.000.000 d'euros.

Un deuxième appel à projets est également lancé et vise les thématiques suivantes :

- **écoconception :**
  - machines et appareils électroniques professionnels ;
  - vêtements ;
  - distribution et logistique à faible niveau d'emballage dans la chaîne alimentaire ;
  - aménagement intérieur et mobilier extérieur ;
  
- **substitution :**
  - PFAS ;
  - perturbateurs endocriniens ;
  - 10 substances prioritaires.

Le financement octroyé par projet pour ce deuxième appel s'élève à un montant allant de minimum 100.000 euros à maximum 2.000.000 d'euros. Les lauréats seront annoncés en novembre 2023.

## Antarctique - ASPA - Protéger le continent blanc

### Introduction

Le Traité sur l'Antarctique est un traité important dans le cadre de la protection internationale de l'environnement. Il a été signé à Washington par 12 Etats, dont la Belgique, le 1<sup>er</sup> décembre 1959. C'est le premier grand traité à placer une partie de la planète sous un régime juridique international spécifique, de sorte que l'Antarctique ne puisse être utilisé qu'à des fins scientifiques et non militaires. Les pays signataires du Traité sur l'Antarctique organisent à tour de rôle une réunion consultative annuelle. Plusieurs décisions importantes ont été prises lors de la 45<sup>e</sup> réunion consultative (mai-juin 2023) à Helsinki, en Finlande. À notre initiative, une zone spécialement protégée de l'Antarctique (ZSPA ou 'Antarctic Specially Protected Area') a été créée à proximité de la station Princesse Élisabeth. En outre, l'interdiction de l'exploitation des ressources naturelles sur le Continent blanc a été réaffirmée.

### Objectif

Protection du Continent blanc, conformément au Traité sur l'Antarctique et au protocole de Madrid qui lui est associé.

### Contenu

Avec la montée des tensions géopolitiques dans et autour de l'Antarctique et l'intérêt croissant des touristes, des pêcheurs et des scientifiques, l'Antarctique a plus que jamais besoin de la protection offerte par le traité. Année après année, la communauté internationale reconnaît l'impact de l'augmentation des activités humaines, ainsi que la nécessité d'un réseau mondial de zones spécialement protégées de l'Antarctique (ZSPA) et de zones gérées spéciales de l'Antarctique (ZGSA). La protection de la biodiversité de l'Antarctique et de ses écosystèmes est essentielle dans la lutte contre le réchauffement climatique.

La Belgique travaille activement à la protection de l'environnement en Antarctique et a soumis une proposition visant à définir une zone spécialement protégée de l'Antarctique (ZSPA) à proximité de la station de recherche scientifique belge Princesse Elisabeth en Antarctique. La proposition a été minutieusement préparée avec l'aide de plusieurs scientifiques belges et internationaux qui étudient l'écosystème spécifique de la région polaire sud. Lors de la réunion annuelle de 2023 à Helsinki, la création de cette ZSPA a été approuvée par consensus. Concrètement, cela signifie que l'accès à cette ZSPA sera interdit à des fins touristiques et non-scientifiques.

Ce statut spécial a été accordé en raison de la beauté particulière de la région. La grande variété de roches antarctiques, ou « nunataks », a également justifié une protection particulière. En effet, ces roches ont une fonction importante : elles contribuent au maintien des micro-organismes, mousses, lichens et autres éléments de la biodiversité. Le statut de ZSPA garantit la protection de cette biodiversité unique, des organismes les plus petits aux plus grands.

Nous plaçons par ailleurs, à l'instar de nombreux autres ministres et du commissaire européen à l'Environnement, en faveur d'un réseau représentatif d'aires marines protégées (AMP) autour de l'Antarctique.

Malgré les progrès réalisés dans la protection de l'Antarctique au cours des 30 dernières années, il est toujours impératif de travailler ensemble pour enrayer le réchauffement climatique et protéger la biodiversité impressionnante dans et autour de l'Antarctique.

## Indice de réparabilité : prolonger la durée de vie des produits et les rendre plus facilement réparables

### Introduction

Lors de l'achat d'un appareil électrique, le consommateur ne bénéficie actuellement pas d'une information claire sur la durée de vie du produit. Ce manque de transparence n'encourage pas les fabricants et les détaillants à offrir des appareils durables. Il en résulte que les appareils mis sur le marché tombent rapidement en panne, sont difficiles à réparer et doivent dès lors être remplacés prématurément. Cela engendre une perte inutile de matières premières, un impact environnemental supplémentaire du fait de la production systématique de nouveaux appareils, et des frais inutiles pour les consommateurs. C'est par ailleurs une occasion manquée pour l'emploi local dans la mesure où des produits aisément réparables créent des emplois locaux supplémentaires dans le secteur de la réparation, contrairement à la production de nouveaux appareils qui se fait souvent en dehors de la Belgique ou même de l'Europe.

### Objectif

L'indice de réparabilité vise à prolonger la durée de vie des produits et ainsi réduire la consommation de matières premières. En affichant un score qui donne une idée de la réparabilité ou de la longévité attendue d'un appareil, les consommateurs seront mieux informés et pourront poser des choix de consommation en conséquence.

### Contenu

La nouvelle loi prévoit que les fabricants et les vendeurs devront, progressivement entre 2025 et 2026, afficher un indice de réparabilité sur les lave-linges, les lave-vaisselles, les aspirateurs, les nettoyeurs à haute pression, les tondeuses à gazon, les téléviseurs et les ordinateurs portables entrant sur le marché belge. L'indice de réparabilité consiste en un score de 0 à 10. Plus le score sera élevé, plus il sera facile de réparer le produit. Le score sera attribué sur la base de différents critères tels que la démontabilité, la disponibilité des informations de réparation et des pièces de rechange, ainsi que le prix des pièces de rechange. Un indice de réparabilité sera aussi développé plus tard pour les vélos, vélos électriques et véhicules similaires, tels que les trottinettes.

A terme, l'indice de réparabilité sera converti en un indice de longévité. Cet indice tiendra compte non seulement de la réparabilité mais aussi de la robustesse et de la fiabilité de l'appareil.

Certains détaillants ont déjà pris volontairement l'initiative d'afficher l'indice de réparabilité. Avec cette législation, la Belgique, avec la France, se positionne comme précurseur en Europe s'agissant d'informer correctement le client sur la réparabilité et la longévité des appareils.

## Export ban : interdiction d'exporter des substances interdites vers des pays tiers

### Introduction

Alors que l'Union européenne interdit l'usage de certaines substances en raison des dangers qu'elles présentent pour la santé et l'environnement des citoyens européens, celles-ci continuent à être produites et exportées vers des pays non-membres de l'Union européenne. Ce double standard en matière de protection sanitaire et environnementale constitue un scandale éthique, un danger pour la santé et l'environnement des populations dans les pays-tiers, et entraîne une concurrence déloyale pour nos agriculteurs qui, eux, ne peuvent plus utiliser ces substances. Par ailleurs, il arrive que ces substances reviennent sur nos marchés via des produits finis importés.

## Objectif

---

L'arrêté royal vise à protéger la santé et l'environnement, à mettre fin au double standard et à garantir un *'level playing field'* pour nos agriculteurs.

## Contenu

---

Le projet se compose de deux annexes avec, au total, 25 substances :

- **annexe 1** : liste les substances qui sont totalement interdites en EU. Ces substances ne pourront plus être exportées depuis la Belgique ;
- **annexe 2** : liste les substances qui sont encore autorisées pour un ou des usages spécifiques. Ces substances pourront encore être exportées uniquement pour ce ou ces usages encore autorisés.

Des nouvelles substances qui répondront aux critères peuvent être ajoutées aux annexes plus ou moins tous les 2 ans.

## Écocide : Intégration du crime dans notre code pénal.

### Introduction

---

C'est dans le contexte global de perte de biodiversité et changement climatique que s'inscrit la réflexion sur le rôle que peut jouer le droit pénal et particulièrement le droit international pénal dans cette transformation de notre vision du monde.

De ce fait, même s'il n'existe pas encore de définition universellement acceptée de l'écocide, que ce soit au niveau national ou international, ce concept est de plus en plus sous les feux de la rampe, tant dans la presse nationale que dans les cercles internationaux.

Ce terme désigne les dégradations environnementales à caractère exceptionnel, qui impactent négativement un grand nombre de personnes, qu'il s'agisse des générations passées, présentes ou futures. À ce jour, l'écocide figure dans les Codes pénaux nationaux de 11 pays.

L'accord de gouvernement conclu en septembre 2020 prévoit une réflexion sur l'écocide à deux niveaux. Au niveau national, le groupe d'experts chargé de la réforme du code pénal est invité à donner un avis «concernant l'inclusion de l'écocide [...] dans le nouveau code pénal». Au niveau international, le gouvernement s'engage à «examiner et poursuivre les initiatives diplomatiques visant à endiguer le crime d'écocide, la destruction délibérée des systèmes écologiques».

Alors que l'Union européenne interdit l'usage de certaines substances en raison des dangers qu'elles présentent pour la santé et l'environnement des citoyens européens, celles-ci continuent à être produites et exportées vers des pays non-membres de l'Union européenne. Ce double standard en matière de protection sanitaire et environnementale constitue un scandale éthique, un danger pour la santé et l'environnement des populations dans les pays-tiers, et entraîne une concurrence déloyale pour nos agriculteurs qui, eux, ne peuvent plus utiliser ces substances. Par ailleurs, il arrive que ces substances reviennent sur nos marchés via des produits finis importés.

## Objectif

---

L'incrimination de l'écocide, tant au plan national qu'international est considérée comme un moyen à la fois symbolique et concret de frapper les consciences et de sensibiliser les grandes entreprises et les Etats sur

l'urgence d'arrêter la destruction massive et délibérée des écosystèmes. Les atteintes graves à l'environnement qui portent préjudice sur le long terme aux écosystèmes, dont la santé humaine dépend, ne peuvent donc rester impunies.

## Contenu

---

Sur base de l'avis (favorable) rendu par les experts de la Commission de révision du code pénal, les travaux entrepris en collaboration avec le Ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne ont abouti à l'intégration du crime d'écocide dans (le Livre 2 de ) notre nouveau code pénal. Celui-ci a été adopté en conseil des ministres fin juillet et sera prochainement examiné par le Parlement.

Si le champ d'application de la disposition n'est pas aussi étendu que nous le souhaitons, l'incrimination permettra bien de qualifier d'écocide tant des dommages environnementaux graves causés en Belgique s'ils sont liés au nucléaire que des dommages causés en Mer du Nord. Au niveau international, l'écocide pourra aussi être poursuivi, si le pays où sont causés les dommages incrimine lui aussi l'écocide dans sa législation. Le crime d'écocide étant considéré comme un crime grave, il sera dans la nouvelle échelle des peines au niveau 6 (emprisonnement pouvant aller de 10 à 20 ans).

Cette avancée législative en Belgique est donc aussi une invitation aux autorités régionales de notre pays d'une part et aux autres pays d'autre part à intégrer le crime d'écocide dans leur arsenal législatif afin de lutter plus efficacement encore contre ce crime.

Sur la scène européenne et internationale, l'écocide s'impose également de plus en plus dans les discussions et les réformes en cours.

Ainsi, le projet de réforme de la directive 2008/99/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative à la protection de l'environnement par le droit pénal qui ne prévoyait pas dans sa version initiale de consacrer le crime d'écocide, a été modifié par le Parlement pour que ce crime soit spécifiquement pris en compte.

Le Conseil de l'Europe travaille lui aussi à un projet de Convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal et ce projet contient un article qui incrimine l'écocide.

## NAPED : Plan d'action national sur les perturbateurs endocriniens 2022-2026

### Introduction

---

Les perturbateurs endocriniens font partie des substances les plus préoccupantes pour l'environnement et la santé publique. Les ministres fédéraux, régionaux et communautaires de l'Environnement et de la Santé publique, élargis aux ministres fédéraux en charge de l'Économie et du Travail, ainsi que de l'Agriculture, ont approuvé le Plan d'action national sur les perturbateurs endocriniens (NAPED).

### Objectif

---

Le NAPED vise à établir une coopération cohérente entre les niveaux fédéral et régional, ainsi qu'entre les domaines politiques fédéraux concernés, tels que l'environnement, la santé publique, l'économie et le travail, afin de réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens en Belgique et de mieux protéger la santé publique et l'environnement. La visibilité de ces actions sera par ailleurs améliorée.

## Contenu

---

Le NAPED s'articule autour de 3 axes prioritaires :

- l'axe « prévention » regroupe notamment différentes actions de sensibilisation et d'information des pouvoirs publics, des responsables politiques, du grand public, des stakeholders et des entreprises ;
- l'axe « réglementation » regroupe les actions visant à renforcer le cadre juridique afin de mieux éliminer les perturbateurs endocriniens de nos vies et de mieux protéger les populations vulnérables ;
- l'axe « recherche scientifique » comprend des actions visant à promouvoir la recherche sur les perturbateurs endocriniens tant en Belgique qu'au niveau de l'UE.

Quelques actions du NAPED sur lesquelles travaillent actuellement les services fédéraux de l'environnement :

- participation de la Belgique au consortium européen « PARC » (Partenariat européen pour l'évaluation des risques liés aux substances chimiques), où est développée la prochaine génération d'évaluation des risques chimiques ;
- le déploiement en Belgique de l'application AskREACH Scan4Chem, qui permet aux utilisateurs d'obtenir des informations sur la présence de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) dans un produit à l'aide d'un code-barres ;
- des campagnes de communication et de sensibilisation qui débuteront fin 2023 - début 2024 avec un focus sur les populations vulnérables.

## Un premier programme fédéral de réduction des biocides

### Introduction

---

Un produit biocide est un type de pesticide. Les biocides repoussent, rendent inoffensifs ou tuent les organismes indésirables ou nuisibles. Ils peuvent être dangereux pour la santé s'ils sont mal utilisés et présentent également des risques pour l'environnement. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a adopté un plan de réduction des biocides.

### Objectif

---

Le plan vise, sur base du principe de précaution, à assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine, de la santé animale et de l'environnement en accordant une attention particulière à la protection des groupes vulnérables (femmes enceintes, enfants, personnes âgées et travailleurs.euses).

### Contenu

---

Le programme de réduction contient 18 mesures réparties en 6 thèmes :

- **information et sensibilisation** : plusieurs mesures visent à informer davantage le grand public et les professionnels sur les risques liés à l'usage des produits biocides. Un système de licence pour les utilisateurs professionnels de certains produits biocides (rodenticides et insecticides) est prévu afin de mieux encadrer leur utilisation ;
- **connaissance sur l'exposition aux biocides et les effets sur la santé** : des mesures sont prévues pour améliorer les connaissances sur l'exposition de la population aux produits biocides. Il est notamment prévu d'analyser les intoxications répertoriées par le Centre Antipoisons, et de prendre en compte la dimension du genre et des publics vulnérables ;

- **substances et usages spécifiques** : l'objectif est de définir une stratégie 'phase-out' des produits biocides contenant des substances perturbatrices endocriniens et des néonicotinoïdes ;
- **observation du marché des biocides** : ce volet vise à améliorer nos connaissances sur le marché des biocides ;
- **régularisation du marché des biocides** : des mesures afin de garantir le respect des réglementations en place ;
- suivi et rapportage.

## Plan d'action fédéral pour une économie circulaire

### Introduction

---

Le passage à une économie circulaire, par l'utilisation plus durable des ressources, est un levier important de lutte contre le dérèglement climatique, la pollution et la perte de biodiversité. Il nous permet par ailleurs d'acquérir une plus grande indépendance stratégique s'agissant de matières premières. C'est dans cette perspective que le gouvernement fédéral a approuvé un Plan d'action fédéral pour une économie circulaire.

### Objectif

---

Le plan d'action vise à saisir les opportunités offertes par l'économie circulaire en Belgique et à activer les compétences fédérales pour accélérer la transition vers l'économie circulaire, via notamment la politique des produits, la fiscalité, la politique économique, de l'emploi et de la protection des consommateurs.

### Contenu

---

Avec ce plan d'action, le gouvernement fédéral s'engage à contribuer activement aux initiatives européennes qui accélèrent la transition vers une économie circulaire, telles que l'écoconception pour les produits durables, la taxonomie de l'UE ou encore un droit européen à la réparation. Le plan d'action définit en outre les lignes d'une coopération plus stratégique avec les régions et les acteurs sociaux, notamment par le biais d'une Plateforme intrabelge d'économie circulaire. Enfin, le plan contient 31 mesures concrètes prises par différents ministres fédéraux pour renforcer l'économie circulaire en Belgique.

# Développement durable

## Contexte

La loi de 1997 a doté la Belgique d'un solide ancrage institutionnel en matière de développement durable. Il s'appuie sur d'importants acteurs tels que le Conseil fédéral du Développement durable, l'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD), la Taskforce Développement durable du Bureau fédéral du Plan, et la Commission interdépartementale de développement durable (CIDD). Cette infrastructure institutionnelle établit ainsi un cadre pour une stratégie fédérale de développement durable.

Depuis les conventions de Rio de 1992, les différents développements internationaux qui s'en sont suivis et, plus récemment, l'Agenda 2030 et ses objectifs de développement durable (ODD), cette stratégie de développement durable est devenue indispensable.

## Défis

Ce cadre fédéral de développement durable existant a malheureusement été sous-exploité depuis 2003. En effet, bien qu'il s'agisse d'une obligation légale pour chaque nouveau gouvernement, le dernier 'Plan fédéral de Développement durable' concernait 2004-2008.

Ce manque de volontarisme des précédents gouvernements contraste fortement avec l'adhésion grandissante aux questions de durabilité de la société civile, des entreprises, des milieux académiques, des syndicats, des pouvoirs locaux, etc. Par ailleurs, les indicateurs ODD suivis en Belgique, tout comme à l'échelle mondiale, révèlent que la réalisation des ODD en 2030 relève d'une mission particulièrement ardue. Si nous voulons atteindre ces objectifs pour 2030, nous devons en renforcer les bases dès aujourd'hui.

## Mesures stratégiques

### Limiter les impacts négatifs de notre consommation (due diligence)

#### Introduction

Dans notre société globalisée, de nombreux produits acquièrent de la valeur lors de processus réalisés à l'étranger. Il en va de même pour les déchets, dont la gestion n'a pas nécessairement lieu là où le produit est consommé. On parle dès lors désormais de "chaines de valeur mondiales" (CVM). Si ces CVM ont des aspects positifs (elles permettraient d'augmenter les revenus, de créer des emplois de meilleure qualité et de réduire globalement la pauvreté), elles portent également leur lot d'aspects négatifs. D'un point de vue social, on remarque que les gains liés à la participation aux CVM ne sont pas également répartis entre les pays, et que des inégalités se creusent sur le marché du travail. D'un point de vue environnemental, les principaux coûts sont liés à la forte pression sur les ressources naturelles, à l'accroissement des distances parcourues, à l'excès de déchets et à l'utilisation généralisée d'intrants chimiques. Par ailleurs, les droits sociaux et environnementaux n'étant pas uniformément protégés dans le monde, de nombreuses violations des droits fondamentaux sont documentées tout au long de certaines CVM, y compris le droit à un environnement sain. L'opacité actuelle des CVM nous rend, à notre insu, complices de ces violations.

## Objectif

---

La France et l'Allemagne ont déjà légiféré sur les obligations des entreprises à se montrer vigilantes quant aux dommages que la production de leurs biens génère localement comme à l'étranger. L'Union européenne doit adopter dans les prochains mois une directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité. Si celle-ci ne cible qu'une partie des entreprises européennes ou des entreprises actives en Europe, les autres devront s'y conformer par ricochet. Les entreprises belges doivent par conséquent se préparer à répondre aux exigences de la future législation européenne, mais nombre d'entre elles admettent n'avoir ni les connaissances ni les ressources humaines pour mettre en place un processus adapté, en particulier les PME, lesquelles constituent 99% du tissu économique belge.

## Contenu

---

Un site internet, en trois langues, est mis gratuitement à la disposition des entreprises belges (et autres) pour les aider à identifier les risques dans leur secteur et leur donner accès aux ressources disponibles pour faciliter la mise en place du processus de vigilance. La valeur ajoutée de ce site est d'être conçu pour répondre aux spécificités des PME.

Six fédérations sectorielles ont obtenu des financements de l'IFDD pour mettre en place des réseaux apprenants leur permettant d'approfondir les connaissances de leurs membres sur leurs chaînes de valeur, et d'échanger informations et bonnes pratiques. Les résultats des expériences des fédérations sectorielles seront mis à disposition sur le site susmentionné.

## Le Plan fédéral de Développement durable

### Introduction

---

Bien qu'il s'agisse d'une obligation légale en vertu de la loi du 5 mai 1997, le précédent plan fédéral remonte à la période 2004-2008. Depuis lors, aucun nouveau plan n'avait jusqu'ici été approuvé par le gouvernement fédéral. Cependant, le gouvernement actuel a approuvé dans le délai légal le troisième PFDD le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

### Objectif

---

Le Plan fédéral de Développement durable (PFDD) constitue une phase du cycle politique qui a été établi par la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable. Le PFDD propose des actions à court terme (cinq ans) qui doivent contribuer à la réalisation des objectifs à long terme (pour 2050) de la Vision stratégique fédérale à long terme en matière de développement durable, ainsi que des engagements internationaux (notamment l'Agenda 2030 et les ODD).

### Contenu

---

Le plan met l'accent sur les actions interministérielles en matière de développement durable et montre clairement que le développement durable – à l'image du climat – est l'affaire de toutes et tous.

Parmi les nombreuses mesures figurent :

- le renforcement d'une approche climatique intégrée et coordonnée ;
- le principe « Un monde, une santé » (*One World, One Health*), qui s'attache à protéger de la même manière les citoyens et leur environnement contre différentes substances nocives (perturbateurs hormonaux, etc.) ;
- l'élaboration d'une stratégie de financement durable afin que les flux financiers soient réorientés vers des investissements durables ;

- l'intégration de la dimension genre dans les politiques publiques fédérales ;
- le développement d'un budget mobilité alternatif octroyé par l'employeur aux travailleurs ne disposant pas d'une voiture de société, ainsi que le renforcement et la simplification du budget mobilité existant.

La Taskforce Développement durable du Bureau fédéral du Plan a rendu un premier rapport sur la mise en œuvre du PFDD au mois de mai 2023.

# Green Deal

## Contexte

L'accord de gouvernement fédéral prévoit l'organisation d'une conférence nationale sur une Transition juste afin de relever les défis d'une transition inclusive en termes d'emploi, de politique sociale, de requalification et d'économie.

Afin de ne pas entamer la conférence à partir d'une feuille blanche, il est apparu fondamental de lancer une phase préparatoire. Les Etats Généraux de la transition juste ont pour but de démocratiser, de collectiviser le débat sur le chemin à prendre, sur les choix à consentir collectivement pour assurer que la transition qui s'impose à nous soit une transition juste.

Pas plus que le dérèglement climatique ou la perte de biodiversité ne s'arrêtent à nos frontières, l'enjeu de la transition juste ne se limite à nos frontières. C'est pourquoi elle figure, à l'initiative du fédéral, parmi les priorités de la présidence belge de l'Union européenne qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Nous mettrons donc cet enjeu en avant dans l'agenda européen et y consacrerons une conférence européenne de plusieurs jours.

## Défis

Si la situation d'urgence écologique nécessite une transformation profonde de nos modes de production et de consommation, il s'agit de s'assurer que, tant les efforts à consentir que les fruits à en tirer, soient équitablement répartis. La réalité est que la transition doit être juste ou il n'y aura juste pas de transition.

## Mesures stratégiques

**La mise en place d'une cellule de connaissances fédérale sur le thème 'Do no Significant Harm'**

### Introduction

Dans le contexte du plan de relance et de résilience post pandémie COVID-19, la Commission européenne a voulu s'assurer que les activités économiques bénéficiant d'un financement de l'UE soient pleinement conformes aux objectifs du Pacte vert pour l'Europe. La Commission a ainsi lancé le principe « *Do No Significant Harm* » (DNSH), qui a pour conséquence qu'aucune aide ne peut être accordée aux projets qui causeraient des dommages importants à 6 objectifs européens (l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la protection du milieu marin, l'économie circulaire, la lutte contre la pollution, et la protection de la biodiversité et des écosystèmes).

### Objectif

La Commission examine scrupuleusement les projets financés dans le cadre du fonds Next Generation ainsi que les projets bénéficiant du soutien d'autres programmes de financement de l'UE, tels que les fonds de cohésion, par rapport au respect de ce principe DNSH. Pour nous assurer que les projets initiés ou soutenus par l'autorité fédérale répondent à cette exigence, nous avons mis en place une cellule de connaissances DNSH au sein des services fédéraux de l'environnement.

## Contenu

---

La cellule de connaissances fédérale DNSH, composée de six membres, est désormais pleinement opérationnelle. Elle soutient et accompagne les autres services publics fédéraux, et leur fournit des outils pour évaluer leurs projets au regard du principe DNSH, tant dans le cadre d'appels à projets que dans le cadre de marchés publics. La cellule de connaissances DNSH travaille également en étroite coordination avec les entités régionales qui doivent procéder à un examen similaire de leurs projets.

**Etats Généraux de la transition juste : choisissons les termes de la transition, avant qu'ils ne s'imposent à nous.**

## Contexte

---

Les Etats Généraux de la transition juste visent à organiser le débat démocratique sur les termes de notre transition. Ainsi, le monde académique, administrations, société civile organisée et citoyens sont mobilisés dans un processus collectif, participatif de plus d'un an et demi.

## Objectifs

---

Les Etats Généraux ont pour objectif de nourrir la Conférence pour une Transition juste en Belgique, prévue pour novembre 2023, ainsi que de permettre un débat sociétal sur les choix à faire pour atteindre les objectifs de Paris et du Green Deal européen.

Chaque axe de travail (4) a permis l'ancrage du sujet auprès de différents acteurs, et produit une contribution permettant à la Belgique de se préparer aux défis qui l'attendent.

## Contenu

---

Les différentes pistes suivies depuis le printemps 2022 sont les suivantes :

- Haut Comité pour une Transition Juste: le Haut Comité pour une Transition juste, sous la présidence des Professeurs Bea Cantillon (Université d'Anvers) et Marek Hudon (ULB), constitue l'axe scientifique des Etats-Généraux. Il est composé de 24 experts spécialisés dans les questions sociales, d'économie, d'innovation démocratique et des sciences de la terre. Ce Haut Comité a pour mission de partager son expertise et de conseiller le gouvernement et les parties prenantes en vue de la Conférence pour une Transition juste. Il devra également produire un rapport spécial répondant à la question « Comment organiser et instituer la transition juste en Belgique ? » ;
- Forum : une centaine d'organisations de la société civile organisée ont travaillé sur les trajectoires à emprunter pour atteindre une société durable en 2050. Ce Forum s'est organisé en plusieurs étapes. D'abord avec un courrier invitant chaque organisation à développer sa vision et ses attentes. Ensuite, à partir de leurs contributions, deux journées de travail ont été organisées autour de besoins humains fondamentaux: se loger, se déplacer, se soigner ou se nourrir. Enfin, un rapport synthétique de tout cela a été produit ;
- CIDD – groupe de travail des administrations : ce groupe de travail a investigué la transversalité de la thématique et a émis des propositions sur la mise en place future de la transition juste dans la structure fédérale. Enfin, un rapport synthétique de tout cela a été produit;
- Agora citoyenne : 65 citoyens tirés au sort participeront à l'une des assemblées citoyennes les plus ambitieuses de Belgique. Ils devront répondre à la question « A quelles conditions la transition écologique doit-elle répondre pour être juste ? ». Durant 4 week-ends, ils seront invités à énoncer des recommandations pour faire de la transition écologique un levier de lutte contre les inégalités.

Plus d'information à [www.justtransition.be](http://www.justtransition.be).

## Conférence sur une Transition juste en Belgique : 8-9 novembre 2023

### Introduction

L'accord de gouvernement prévoit l'organisation d'une Conférence nationale sur la Transition juste afin d'aborder les défis d'une transition inclusive en termes d'emploi, de politique sociale, de requalification et d'économie. Celle-ci aura lieu les 8 et 9 novembre 2023.

### Objectif

Les Etats Généraux ont permis d'impliquer de nombreuses parties prenantes (académiques, entreprises, citoyens...) dans le processus de réflexion afin de s'assurer que la transition tienne compte des réalités et intérêts de chacun.e.

Nous souhaitons que les résultats de la conférence puissent nourrir le travail des prochains gouvernements, grâce à des propositions des mesures concrètes pour chacun.e des ministres et leurs compétences, afin d'assurer une transition juste en Belgique.

D'ici là, nous espérons que les mesures les plus faciles à implémenter qui ressortiront de cette conférence pourront déjà voir le jour encore sous cette législature-ci.

### Contenu

En préparation à cette conférence, un courrier a été adressé à différents conseils d'avis (Conseil central de l'économie, Conseil national du travail, Conseil fédéral du Développement durable, etc.) leur demandant leurs points de vue sur les mesures qu'ils estiment nécessaires en vue d'atteindre, de manière juste, une économie circulaire et une société neutres en carbone, respectueuses de l'environnement, non toxiques et circulaires, d'ici 2050.

L'objectif est d'aborder la transition juste au travers des différents champs de la politique publique : emploi, enseignement et formation, financement et investissements, ressources et énergies, genre, réduction de la pauvreté et solidarité internationale.

Lors de la Conférence pour une Transition juste en Belgique, qui aura lieu le 8-9 novembre 2023, les différents ministres compétents dans ces domaines seront invités à réagir aux travaux des conseils consultatifs et à travailler sur les questions et recommandations formulées.

## La transition juste, une priorité de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne

### Introduction

La Belgique prendra la présidence du Conseil de l'Union européenne en 2024. Nous avons plaidé pour faire de la transition juste l'une des trois priorités au sein du Conseil Environnement. La présidence belge intervient juste avant et pendant les élections européennes. La Belgique est dès lors en mesure de mettre sa présidence à profit pour adresser d'importants signaux à la prochaine Commission européenne.

### Objectif

Notre objectif est de conscientiser la prochaine Commission européenne à la nécessité que l'après Green Deal nous maintienne sur la voie d'une Union européenne qui opère à l'intérieur des limites planétaires et qui saisit cette opportunité à la fois pour réduire les inégalités sociales et pour garantir des perspectives de travail décent et de protection sociale adéquate pour chacun.e. Durant notre présidence, nous développerons un know-how

sur ce défi, conjointement avec d'autres Etats membres, des experts et des organisations représentatives, et élaborerons un ensemble de recommandations concrètes à l'intention de la prochaine Commission.

## Contenu

---

Lors du Conseil Environnement informel de janvier 2024, un premier échange se fera autour de la transition juste. Les 4 et 5 mars 2024, une conférence européenne de haut niveau sur une transition juste sera organisée. Rapport de cette conférence sera fait à l'occasion du Conseil Environnement formel fin mars 2024. Notre volonté est de voir la nécessité d'une transition juste inscrite dans la Déclaration commune des chefs d'Etat et de gouvernement européens du mois de juin 2024.

# Annexes

## Annexe I - Liste non-exhaustive des initiatives et mesures stratégiques en cours de réalisation

### Cellule de connaissances 'matières premières critiques'

---

La disponibilité des matières premières sera de plus en plus mise sous pression. Citons par exemple les métaux nécessaires à la transition énergétique et à la digitalisation ou encore la disponibilité de plus en plus pénurique des cultures vivrières en raison du changement climatique. C'est pourquoi nous avons institué une cellule de connaissances des matières premières critiques au sein de l'Institut fédéral du développement durable (IFDD). Cette cellule aura pour mission de développer une base de connaissances et de formuler des avis stratégiques pour limiter la demande de matières premières critiques, minimiser l'impact social et écologique de leur extraction, et préparer notre société aux pénuries qui se produiraient quand même encore. La Belgique sera l'un des premiers pays d'Europe à développer de manière proactive une stratégie pour éviter une crise des matières premières ou pour en limiter autant que possible les conséquences.

### Beyond Food

---

A la suite de 'Beyond Chocolate', une étude a été menée pour identifier nos importations agro-alimentaires hors-OCDE les plus problématiques d'un point de vue social et environnemental. Seize filières ont ainsi été identifiées.<sup>1</sup> L'étude conclut par ailleurs que les initiatives multipartites pour tenter de répondre à ces problèmes, n'étant ni contraignantes ni systémiques, sont incapables d'impacter les causes profondes des dégâts sociaux et environnementaux dans les filières sur lesquelles elles se concentrent.

En revanche, ces causes profondes méritent davantage d'être connues et conscientisées. Elles feront donc l'objet de séminaires consacrés aux filières du soja, de l'huile de palme et des crevettes dès cet automne. Ces séminaires auront pour but d'approfondir les connaissances sur le sujet (par la présentation de données 'science-based'), d'examiner les législations européennes récemment adoptées ou en préparation ou encore d'entendre les initiatives privées sur ces filières. Un compte-rendu de ces travaux sera fait à l'occasion du *High Level Event de l'Amsterdam Declarations Partnerships Towards Deforestation - Free Sustainable Commodities* (le 21 novembre 2023).

### Plan national entreprises et droits humains

---

Les Nations unies se sont penchées sur un phénomène attesté de plus en plus fréquemment depuis les années 1990 : la violation des droits humains par certaines entreprises dans le contexte de la globalisation. Cette prise de conscience internationale a résulté, en 2011, en l'adoption à l'unanimité par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies des 31 Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits humains. Ces principes se divisent en trois piliers : « protéger, respecter et remédier ». L'ONU encourage depuis les Etats à mettre en place des plans nationaux visant à résorber les éventuelles lacunes nationales en la matière. Dans les pays occidentaux comme la Belgique, les principaux manquements se situent dans le contrôle des chaînes de valeurs des entreprises actives au niveau national, au sujet duquel la Belgique attend l'adoption imminente d'une législation européenne. En juin 2017, les gouvernements belges ont adopté le premier Plan d'Action National entreprises et

---

1 Le cacao, le café, l'huile de palme, le soja, les crevettes, la banane, le riz, le jus d'orange, les noix de cajou, l'avocat, le thé, le sucre de canne, le raisin, le miel, l'ananas, et la noisette.

droits humains.<sup>2</sup> Une évaluation des avancées et des faiblesses belges a été menée en 2020.<sup>3</sup> Sur base de ces enseignements, il a été décidé en 2021 d'élaborer un deuxième PAN, en cours de préparation.

## Annexe II - Liste non-exhaustive d'autres initiatives et mesures stratégiques réalisées

La liste des autres initiatives et mesures stratégiques prises est importante. Nous vous en présentons ici un certain nombre, de façon non exhaustive.

Il convient de souligner que nous avons beaucoup investi l'international afin de renforcer la crédibilité de la Belgique sur la scène multilatérale. La Ministre Khattabi s'est ainsi investie en tant que cheffe de la délégation belge et négociatrice au nom de l'UE dans les négociations sur le climat (UNFCCC COP 26, COP 27 et bientôt COP 28), dans les négociations sur la biodiversité (UNCBD COP 15), l'Assemblée générale des Nations Unies pour l'Environnement (UNEA 5 et bientôt UNEA 6) et dans toutes les rencontres préparatoires internationales. L'objectif était de contribuer à un agenda le plus ambitieux possible dans un contexte international difficile.

### Climat

---

- Mesures fédérales d'adaptation 2023 – 2026 : l'Autorité fédérale s'est dotée d'un ensemble de mesures d'adaptation fédérales. Chaque ministre a été chargé d'identifier les mesures d'adaptations nécessaires dans leur domaine de compétence. Ces mesures feront l'objet d'un suivi régulier.
- Coordination de la position fédérale et conduite des négociations pour le gouvernement fédéral dans le cadre de #fitfor55
- Plus de 50% d'investissements pour le climat dans le Plan de relance
- Financement « climat » porté à 100 millions d'euros par an
- Plusieurs études pour stimuler le débat social et accompagner la transition en Belgique, entre autres la feuille de route 2050, l'impact sur les emplois de la transition, l'impact sur l'utilisation de la biomasse, les subventions directes et indirectes pour l'utilisation des énergies fossiles, etc.
- Contribution de fond à la prise en compte de la dimension climatique dans les accords énergétiques et la réforme fiscale
- Approbation du projet de plan fédéral « Energie Climat » dans les délais
- Installation de l'autorité CBAM unique au sein de l'administration fédérale du Climat
- Cheffe de délégation lors de la Conférence internationale pour le Climat à Glasgow – COP 26. La ministre Khattabi y a notamment endossé le rôle de négociatrice pour l'Union européenne dans les négociations sur les 'common timeframes'
- Cheffe de délégation lors de la Conférence internationale pour le Climat à Charm el-Cheikh – COP27. La Ministre Khattabi y a notamment endossé le rôle de négociatrice pour l'Union européenne dans les négociations sur l'atténuation
- Participation active aux négociations internationales qui se déroulent entre deux conférences climatiques, par exemple la pré-COP à Kinshasa en octobre 2022 ou le *Copenhagen Climate Ministerial* en mars 2023
- Signataire pour la Belgique du *Memorandum of Understanding (MoU)* sur les poids lourds zéro émissions, ainsi que d'autres déclarations comme le *Statement on Public Support for the Clean Energy Transition* ou encore la déclaration *Supporting the Conditions for a Just Transition Internationally*
- Etc.

2 <https://www.developpementdurable.be/fr/themes/business-human-rights/cadre-politique>

3 <https://nationalbaselineassessment.be/fr/>

## Environnement

---

Il s'agit de peser sur la définition de réglementations européennes et internationales en cours de développement, par exemple :

- CITES COP19 : inscription du Pterocarpus (Padouk) comme espèce protégée : [Initiative belge remarquée à la COP CITES | SPF Santé publique \(belgium.be\)](#) ;
- affiliation à l'Amsterdam Declarations Partnership : [La Belgique signe un accord pour lutter contre la déforestation importée | Zakia Khattabi \(belgium.be\)](#) ;
- la législation européenne EUDR sur la déforestation qui vise 7 commodités (en lien avec la présidence de l'ADP [La Belgique signe un accord pour lutter contre la déforestation importée | Zakia Khattabi \(belgium.be\)](#) et en lien avec Beyond Food et la lutte contre le commerce illégal du bois [INFO | Minister Khattabi blijft strijd aanvoeren tegen illegale houthandel en ontbossing | Zakia Khattabi \(belgium.be\)](#)) ;
- la Loi européenne sur la restauration de la nature : [CP | Zakia Khattabi salue la nouvelle proposition suédoise dans le dossier de la réparation de nature | Zakia Khattabi \(belgium.be\)](#) ;
- le Règlement européen sur l'écoconception, où nous plaidons, entre autres, pour l'interdiction de destruction d'invendus et pour plus de transparence sur la réparabilité des produits ;
- la déclaration de la 7<sup>e</sup> conférence ministérielle Santé-Environnement du 5 au 7 juillet 2023 et qui vise à accélérer l'engagement collectif pour une meilleure santé des personnes, une planète florissante et un avenir durable ;
- la révision de la loi fédérale sur l'exploitation minière en haute mer et la position belge sur l'exploitation minière en haute mer, qui offrent désormais un meilleur cadre de protection de la biodiversité ;
- la sortie de l'utilisation de plastiques jetables, comme l'interdiction des sacs en plastique, gobelets, assiettes et couverts à usage unique ;
- le renforcement de la plateforme « économie circulaire » intra-belge, qui permet une coopération structurelle avec les régions en matière d'économie circulaire, ainsi qu'une harmonisation avec les partenaires sociaux ;
- la contribution à l'élaboration d'un plan d'action national belge « One Health » de lutte contre la résistance aux antimicrobiens 2020-2024, avec une attention particulière pour les aspects environnementaux de la résistance aux antimicrobiens ;
- solliciter des avis scientifiques pour alimenter le débat international, entre autres concernant les filtres en plastique dans les cigarettes ;
- un projet de plan NEHAP3 (Plan National d'Action Environnement-Santé) a été approuvé et est prêt à être soumis à la consultation publique. Le plan s'articule autour d'actions concrètes sur (i) l'adaptation aux effets du changement climatique sur la santé en Belgique, (ii) un système de santé bas carbone durable, (iii) l'ozone et la chaleur, (iv) l'évaluation des risques chimiques, (v) les perturbateurs endocriniens, (vi) la formation des professionnels de la santé à la santé environnementale, (vii) le monitoring des moustiques exotiques et (viii) des tiques ;
- etc.

## Développement durable

---

- Organisation annuelle du plus grand SDG-Forum multipartenaires du Benelux
- Alignement et analyse d'impact du Plan de relance belge sur les ODD
- Mise en place d'un instrument d'appui technique à la cohérence des politiques pour le développement durable

- Organisation d'appels à projets 'Développement durable' en collaboration avec le ministre des Finances et la Loterie nationale
- Coordination du processus participatif et inclusif portant sur le Voluntary National Review (VNR) pour permettre à la Belgique de présenter son deuxième VNR sur les ODD aux Nations Unies
- Réactivation de la Conférence Interministérielle pour le Développement Durable (CIMDD)
- Gouvernance des ODD, y compris l'intégration dans les Notes de politique générale des membres du gouvernement
- etc.

### Green Deal

---

- 'Follow the money'. Nous suivons de près les dossiers liés aux flux financiers et à la fiscalité en Belgique : Plan de facilité pour la reprise et la résilience, la stratégie de finance durable, la durabilisation de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), le verdissement des fonds de pension, etc.
- Nous avons initié un débat autour de la pauvreté et de la transition juste (coopération entre l'IFDD et le Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale) :
  - colloque « Pauvreté et Transition juste » (juin 2023) ;
  - formulation d'avis sous l'angle des droits humains (septembre 2023).
- Etc.



# Zakia Khattabi

Ministre du Climat, de l'Environnement,  
du Développement durable et du Green Deal

FINTO - 50/51 Boulevard du Jardin Botanique  
1000 Bruxelles  
**[www.khattabi.belgium.be](http://www.khattabi.belgium.be)**

*Octobre 2023*